



N° 19 – 7 Mars 2022

WARLUS - INFOS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Sommaire

<i>Réunion du Conseil</i>	<i>P. 1 2 3</i>
<i>Pose du dernier radar</i>	<i>P. 4</i>
<i>Boîtes aux lettres</i>	<i>P. 4 5</i>
<i>Bois mort</i>	<i>P. 5</i>
<i>Nettoyons la nature</i>	<i>P. 5</i>
<i>Le Carnet de Warlus</i>	<i>P. 5</i>
<i>Elections</i>	<i>P. 5 6</i>
<i>Déjections canines</i>	<i>P. 6</i>
<i>Qualité de l'eau</i>	<i>P. 6</i>
<i>Agenda</i>	<i>P. 7</i>
<i>Dépôt sauvage</i>	<i>P. 7</i>
<i>Solidarité Ukraine</i>	<i>P. 8</i>

Le Conseil municipal s'est réuni le **lundi 31 Janvier 2022** et le **lundi 28 Février 2022**. Nous vous présentons ci-dessous un résumé des principaux sujets abordés :



1 - Devis divers.

Pour la végétation, il est envisagé de ne plus travailler avec l'ancien prestataire, Regain, qui était chargé des tontes, tailles et ramassage des feuilles et dont la qualité de service était décevante. Plusieurs devis ont été demandés à plusieurs autres entreprises concernant les tontes de gazon, tailles des haies, l'entretien des massifs et celui des noues végétalisées du cimetière ainsi que

le désherbage et le traitement des caniveaux. Une copie des devis a été remise à chaque participant.

Après examen des devis par les membres du Conseil, il a été décidé de confier ces travaux à l'entreprise EHTRE qui offre le meilleur rapport qualité/prix. Cette entreprise prendra en charge les travaux suivants :

- Tonte des pelouses
- Taille des haies
- Ramassage des feuilles.

En complément, une autre partie de ces travaux sera prise en charge par l'employé communal. Les membres du Conseil se sont mis d'accord sur la répartition des différents travaux entre l'entreprise et l'agent technique à recruter.

Concernant les ifs, situés de chaque côté de l'entrée du cimetière, qui deviennent imposants et menacent les sépultures proches de l'entrée ainsi que le muret extérieur, une réflexion a également été engagée. Si on les taille, l'aspect desséché des branches de l'intérieur, qui deviendront apparentes, ne serait pas très esthétique.

Le Conseil Municipal a donc estimé à l'unanimité que l'abattage de ces deux conifères était la meilleure solution susceptible de préserver les caveaux adjacents et le muret côté RD 62 (route d'Agnez). L'entreprise PIPART dont le devis est le moins cher prendra en charge ces ifs et assurera la taille des arbres de l'ancienne rue d'Arras.

Pour les WC PMR de la salle polyvalente, les travaux ne sont pas compris dans les lots de rénovation de la salle. Mais le Conseil Municipal a estimé qu'ils devaient être engagés en même temps. Des devis pour la maçonnerie, le faïencage et la plomberie ont donc été demandés et des copies de ces devis ont été remises aux participants. Suite à la comparaison des devis, les entreprises GARCON, EFFET D'O et VAHE ont été retenues.

Directrice de la publication : Catherine LIBESSART ; Equipe de rédaction : Guillaume RAVELLI-DAMIOLI, Christian SENEZ, Bérangère TLILI, Michel TRUFFIER
Imprimé en Mairie de Warlus à 185 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique



Pour les peintures de la salle, des entreprises nous ont transmis des devis (remis aux participants) comprenant la fourniture et la pose d'une toile de verre. Les membres du Conseil ne sont pas favorables à la pose d'un sous-bassement en PVC.

Les membres du Conseil se sont posés la question de la nécessité d'une toile de verre. Les réparations effectuées sur les fissures ont un aspect lisse alors que la peinture initiale donne un aspect granuleux. Des différences risquent de réapparaître, sauf à effectuer un enduit sur l'ensemble des murs, qui serait peut-être plus coûteux que la toile de verre.

L'aspect définitif des murs après réfection doit également être pris en compte car il s'agit aussi d'une vitrine pour la commune.

Après examen des devis, l'entreprise HAULTCOEUR a été retenue à l'unanimité des membres du Conseil.

Pour les rideaux de scène, nous attendons les devis pour des tissus ignifugés, obligatoires pour des questions de sécurité dans les établissements qui reçoivent du public (ERP).



Les gaines de la VMC



La centrale double flux avant installation

Les travaux de réfection de la salle polyvalente, commencés le 10 Janvier dernier, suivent leur cours selon le calendrier prévu. Ils permettront d'obtenir le label BBC (Bâtiment Basse Consommation) avec l'installation d'une VMC double flux (Ventilation Mécanique Contrôlée), l'abaissement du plafond, la réfection de l'isolation et la pose de nouveaux luminaires.

Suivront les travaux d'installation des WC PMR, de peinture et de pose des rideaux de scène. Ces derniers travaux seront exécutés en dehors des week-ends pendant lesquels la location de la salle est prévue.

2 - Recrutement d'un agent technique.

Plutôt que d'externaliser la totalité des travaux à des entreprises privées, le Conseil a préféré s'orienter vers l'emploi d'un agent communal à raison de 20 heures par semaine, afin qu'il y ait une présence régulière sur la commune. Il a donné son accord pour un appel à candidatures dans ce sens, avec une période d'essai et la possibilité d'offrir un contrat s'il donne satisfaction.

Une annonce a donc été déposée sur la plateforme départementale de la bourse d'emplois du Centre de Gestion du Pas-de-Calais.

Monsieur Frédéric Blondel a postulé. Il a été reçu en mairie et il bénéficiera d'un contrat de trois mois à l'essai, à raison de 20 heures par semaine à compter du 8 Mars.

3 - Désignation d'un suppléant à la commission de contrôle de la liste électorale.

La commission de contrôle des listes électorales est chargée de vérifier l'actualisation de la liste des électeurs de la commune. Elle se réunit afin de répertorier les départs et arrivées. Elle valide la liste définitive en s'appuyant sur les critères définis par l'article L11 du Code Electoral. En particulier, sont inscrits sur la liste électorale d'une commune, tous les électeurs qui **ont leur domicile réel dans la commune et ceux qui figurent au rôle d'une des contributions directes communales.**

Pour notre commune (moins de 1000 habitants), la commission est composée :

- d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet : Madame Chantal CARUSSI
- d'un délégué désigné par le Président du tribunal judiciaire : Madame Anne SEBAL
- et d'un conseiller municipal : Monsieur Guillaume RAVELLI-DAMIOLI désigné par le Conseil Municipal du 8 Juin 2020. Mais aucun suppléant n'avait alors été désigné.

Pour pallier l'éventuelle absence de Monsieur Guillaume RAVELLI, pour raisons professionnelles, le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité Madame Sandrine RICHE, conseillère, pour assurer les fonctions de suppléante en l'absence du titulaire.

Cette commission de contrôle se réunira le lundi 21 Mars prochain à 18 heures à la Mairie.

4 - Semaine du développement durable.

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois souhaite que les communes participent à la semaine du développement durable du **2 au 7 Mai 2022** dans le cadre de l'action « Passez au durable ».

Elle propose quelques idées d'évènements possibles (ateliers, visites, expositions etc...). L'idée d'un atelier « confection de poubelles » a été lancée pour notre commune, d'autant que de nombreux déchets sont actuellement jetés sur la voie publique.

Des discussions sont engagées sur les avantages, les possibilités de réalisation et le bénéfice qu'on pourrait tirer d'une telle action. Lors du Conseil du 31 Janvier, Madame le Maire a demandé à chacun d'y réfléchir pour en rediscuter ultérieurement.

Finalement, après discussion, les membres du Conseil, réunis le 28 Février, se sont orientés vers la récupération de vieilles lunettes, vieux portables et de petit électro-ménager ainsi que des médicaments inutilisés. Cette opération intitulée « **Vidons nos tiroirs, c'est bon pour la planète** » se concrétisera par une collecte qui sera assurée le **vendredi 6 Mai à partir de 18 heures devant la mairie**. Pour ceux à qui cette date ne conviendrait pas, **le dépôt en mairie pourra être réalisé durant toute cette semaine du 2 au 7 Mai**. Ainsi, nous éviterons également le risque de retrouver ces déchets dans la poubelle grise où ils ne doivent en aucun cas être déposés.

5 – Animation du lundi de Pâques.

L'animation de l'an dernier ayant rencontré un franc succès, il est difficile de ne rien faire cette année. En conséquence le Conseil Municipal a proposé de marquer cet évènement le **lundi 18 Avril 2022** par une animation similaire à 2021, avec remise de chocolats aux enfants. Les modalités seront précisées ultérieurement.

6 – Divers

- **Elections** : Il a été demandé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de se rendre disponibles pour les dates des prochaines élections : **10 et 24 Avril** pour l'élection présidentielle et **12 et 19 Juin** pour les élections législatives.

Il faudra au moins douze personnes par tour de scrutin pour tenir les bureaux de vote conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

LA POSE DU DERNIER RADAR

La pose de ce dernier radar a été réalisée le samedi 5 Février dernier par trois membres du Conseil Municipal volontaires pour cette opération. Avec ce dernier radar pédagogique, dont la particularité est d'être solaire, les deux Routes Départementales sont maintenant dotées de chacune deux radars dans chaque sens de circulation aux entrées dans le village.

Ces installations visent à faire prendre conscience aux automobilistes empruntant les RD 59 et RD 62 des dépassements de la vitesse limite de 50 km/heure dont certains s'affranchissent **au détriment de la sécurité de tous, en particulier des enfants**. Le Conseil Municipal souhaite également que les habitants du village respectent ces limitations et soient **des exemples pour les autres conducteurs**, ce qui n'est hélas pas toujours le cas, comme nous avons pu le constater, y compris dans d'autres rues (rue de St Omer et ancienne rue d'Arras notamment) où même des riverains ne respectent pas la limitation de vitesse.



Le montage des éléments au sol



La pose et les derniers réglages

BOÎTES AUX LETTRES

De plus en plus d'habitants disposant d'une boîte aux lettres regroupée dans une batterie ont installé une boîte individuelle en bordure de leur propriété. Certains conservent ainsi deux boîtes où ils peuvent retirer leur courrier ou autres documents qui leur sont destinés. Mais toute distribution de courrier adressé, ou d'autres documents non adressés, peut être perturbée si les destinataires ne peuvent être clairement identifiés, notamment lorsque les boîtes de chaque batterie n'indiquent ni le numéro dans la rue, ni le nom du bénéficiaire de cette boîte en batterie.

C'est pourquoi, afin de ne pas éditer un nombre de bulletins municipaux supérieur au nombre de foyers, ce qui a un coût pour la commune, et de faciliter la remise des documents, il est demandé à l'ensemble de la population d'indiquer de façon apparente sur les boîtes en batterie le numéro de l'habitation concernée et si possible le nom de la famille.

Ainsi, les facteurs remplaçants et tous les distributeurs occasionnels pourront assurer une meilleure qualité de

service. Il est précisé que toutes les cartes d'électeur seront renouvelées pour les prochaines élections. Il serait dommage que ce document important ou la propagande électorale ne soient pas remis aux véritables destinataires. **C'est pourquoi nous comptons sur la prise de conscience de l'ensemble des habitants pour donner suite à cette demande et indiquer au moins leur numéro d'habitation sur ces boîtes.** Nous vous en remercions.

RAMASSAGE DU BOIS MORT

Chacun peut, s'il le souhaite, et sous sa propre responsabilité, récupérer les bois morts tombés lors de la dernière tempête dans la cavée d'Etrun et le Chemin des Tourelles.

NETTOYONS LA NATURE



« **Hauts-de-France Propres** » revient pour une nouvelle édition en mars 2022 ! En 2021, le contexte sanitaire a contraint les organisateurs à annuler l'opération. Cette année, toutes les bonnes volontés seront mobilisées les 18, 19 et 20 mars 2022.

Pour notre commune, l'association « **Warlus Loisirs Animation** » s'est engagée en faveur

de cette opération qui est prévue le **dimanche 20 Mars 2022 dès 9 heures**. Ceux qui souhaitent participer au nettoyage pourront se présenter **place de la Mairie à partir de 8 heures 45** pour un petit café. Nous vous attendons nombreux. Et si possible, prévoyez des gants et un gilet de sécurité.

LE CARNET DE WARLUS



Le 12 Janvier 2022, Madame Raymonde TRUFFIER née HOYEZ, domiciliée 8 rue du Château, nous a quittés dans sa 88^{ème} année. A ses neveux et nièces, à sa famille et à ses amis, le Conseil Municipal renouvelle ses sincères condoléances.

ELECTIONS

Comme indiqué dans le Bulletin Municipal n° 18 du 13 Janvier dernier, toujours disponible sur le site de la commune (warlus.fr – onglet « La commune » – rubrique « Les bulletins municipaux »), la date limite des inscriptions sur les listes électorales est désormais fixée au **sixième vendredi** précédant la date du scrutin.

L'inscription en ligne est toujours possible. Mais pour pallier une éventuelle défaillance technique du système informatique, la date limite d'inscription par téléprocédure est fixée au **sixième mercredi** précédant le scrutin.

Pour l'élection présidentielle des 10 et 24 Avril 2022, il est trop tard puisque les inscriptions sont closes depuis le 4 Mars 2022.



Par contre, pour ceux qui auraient raté cette date ou qui auraient changé de domicile entre temps, la date limite d'inscription pour les **élections législatives des 12 et 19 Juin 2022** est fixée au :

- **mercredi 4 Mai pour une inscription en ligne.**
- **vendredi 6 Mai 2022 par courrier ou en mairie**

Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site : service-public.fr ou sur : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47

Rappel : Pour voter, il est indispensable d'être inscrit sur la liste électorale communale. L'inscription sur les listes électorales est d'ailleurs obligatoire (Article L9 du Code électoral).

Les jeunes qui se sont fait recenser auprès de la mairie pour participer à la journée « défense et citoyenneté » sont inscrits d'office sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. C'est de façon générale, la seule exception d'inscription d'office, hormis quelques situations particulières prévues au Code électoral.

Pour les autres citoyens, notamment en cas de changement de domicile, l'inscription ne peut être que consécutive à une **démarche volontaire** des intéressés qui doivent fournir la preuve de leur domiciliation dans la commune où ils s'inscrivent.

DEJECTIONS CANINES ET DES EQUIDES



Des déjections canines ont été constatées sur les trottoirs du village ou dans des chemins de promenades. Il est rappelé qu'au même titre qu'un dépôt sauvage de déchets, les déjections canines sont interdites sur toutes les voies publiques, les espaces verts publics, les aires de jeu et sur les trottoirs, au nom de l'hygiène publique. Tout propriétaire de canidé est dans l'obligation de ramasser les déjections de son chien sur les espaces publics de manière appropriée.

Nous savons que certains propriétaires de chiens sont sensibilisés et respectent cette règle élémentaire en veillant à ne pas laisser leur animal souiller le domaine public. Mais il est fait appel ici au civisme des autres pour prendre les mesures adéquates et éventuellement utiliser les sachets spécifiques facilitant le ramassage, vendus à cet effet dans le commerce.

Ces **dispositions sont également valables** pour les cavaliers, propriétaires ou promeneurs occasionnels dont **les équidés (cheval, poney ou âne)** laissent quelquefois des traces de leur passage dans le village.

Au-delà des règles de salubrité publique, il s'agit aussi du respect dû à l'ensemble de la population. Se soucier des autres en ne leur imposant pas ces désagréments est une marque de savoir-vivre.



QUALITE DE L'EAU



La Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale effectue régulièrement des contrôles de la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

Le dernier prélèvement pour notre commune a eu lieu le mercredi **15 Décembre 2021**.

La conclusion sanitaire de cette analyse indique ; "**Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés**".

Le pH de l'eau de robinet est à 7,6 dans notre commune.

A NOTER DANS VOS AGENDAS

Dimanche 20 Mars à 8 heures 45, place de la Mairie : Nettoyons la nature (avec WLA)

Dimanche 10 Avril : 1^{er} tour de l'élection présidentielle : Bureau de vote ouvert salle des associations, au rez-de-chaussée de la mairie, **de 8 heures à 18 heures**

Lundi de Pâques 18 Avril : Des chocolats pour les enfants. Des précisions seront données ultérieurement.

Dimanche 24 Avril : 2^{ème} tour de l'élection présidentielle : Bureau de vote ouvert salle des associations, au rez-de-chaussée de la mairie, **de 8 heures à 18 heures**

Lundi 25 Avril : Assemblée Générale de l'association « Warlus Loisirs Animation »

Du 2 au 7 Mai : Semaine du développement durable. Rendez-vous le **vendredi 6 Mai à 18 heures** devant la mairie avec vos vieilles lunettes, vieux portables, petits appareils électro-ménagers et médicaments inutilisés.

Dimanche 8 Mai à 11 heures : Cérémonie patriotique au monument aux morts et à la stèle des femmes déportées

Entre le 16 et le 21 Mai : Balayage des rues du village

Dimanche 22 Mai de 8 à 13 heures rue d'Agnez : Ducasse et 19^{ème} brocante de Warlus (avec WLA) avec buvette et structure gonflable sur la place.

Vendredi 27 Mai à partir de 18 heures place de la Mairie : Fête des voisins (avec WLA)

Dimanche 12 Juin : 1^{er} tour des élections législatives : Bureau de vote ouvert salle des associations, au rez-de-chaussée de la mairie, **de 8 heures à 18 heures**

Dimanche 19 Juin : 2^{ème} tour des élections législatives : Bureau de vote ouvert salle des associations, au rez-de-chaussée de la mairie, **de 8 heures à 18 heures**

Samedi 25 Juin : Barbecue de la Saint Jean (avec WLA)

DERNIER DEPÔT SAUVAGE DE DECHETS :



L'auteur des faits identifié

Dans le Warlus-Infos n° 18 du 13 Janvier 2022, nous vous avons fait part d'un dépôt sauvage de déchets, en majorité des cartons d'emballage d'appareils électro-ménagers et audio-visuels, constaté le 31 Décembre 2021 près du conteneur de verre de l'ancienne rue d'Arras.

Suite à la plainte déposée à la gendarmerie de Beaumetz-les-Loges le 3 Janvier 2022 par Madame le Maire, les enquêteurs viennent de nous signaler que le coupable a été identifié. Il s'agit d'un habitant d'Arras.

Les indices relevés ont été exploités et ont conduit à l'identification de l'auteur des faits. La procédure a été transmise au Procureur de la République pour la suite judiciaire à donner.

Nous remercions vivement les gendarmes de Beaumetz-les-Loges pour leur perspicacité dans cette affaire.

SOLIDARITE AVEC L'UKRAINE

CRISE HUMANITAIRE UKRAINE

LISTE DE DONNS

Logistique	
Lits de camp	Matériel électrique (Projecteurs, lampes, rallonges, générateurs)
Sacs de couchage	
Couvertures de survie	

Hygiène	
Gels & savons corps	Médicaments (non périssables)
Dentifrices	Rasoirs
Brosses à dents	Mousses à raser
Couches & lait maternisé	Serviettes hygiéniques

Secours	
Gants à usage unique	Lecteurs à glycémie
Masques chirurgicaux	Pansements hémostatiques
Matériel de suture	Pansements
Rousses médicales	Solutions antiseptiques
Tbandages élastiques	Matériel médical (Respirateur, défibrillateur, moniteur...)
Garros	

☎ 09 72 45 77 35

✉ mission.ukraine@pas-de-calais-protection-civile.org

En partenariat avec la Protection Civile, l'association des Maires de France a diffusé le document actualisé ci-dessus, en détaillant les besoins immédiats de la population ukrainienne. Notons que **les vêtements ne sont plus nécessaires**. Notre commune s'associe à cette collecte et vous pouvez, si vous le souhaitez, apporter vos dons, selon la liste ci-dessus, **en mairie de Warlus aux heures d'ouverture**.

L'objectif de cette opération commune lancée le 1er mars dernier est d'apporter **une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées** en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Par ailleurs, la Préfecture a lancé un **recensement des possibilités d'hébergement** de réfugiés ukrainiens. Si vous avez la possibilité d'accueillir des réfugiés, tous les renseignements sont sur le site national : <https://parrainage.refugies.info/>. Les offres sont recensées par départements. Un formulaire est disponible sur : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/hebergement-personne-morale-ukraine>

Pour les particuliers, elles peuvent être signalées en mairie.